

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE Date de convocation : 18/01/2018 Date de publication : 01/02/2018	SÉANCE DU 25 JANVIER 2018 à VAUCANSON (PERIGNY) Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président), Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 11 ^{ème} question), M. Éric PERRIN, autres membres du bureau communautaire. M. Jean-Claude ARDOUIN représenté par Mme Brigitte MOULARD, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Frédéric CHEKROUN, Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Nadège DÉsir, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD (jusqu'à la 11 ^{ème} question), Mme Magali GERMAIN, M. Didier GESLIN, Mme Bérangère GILLE, M. Brahim JLALJI (jusqu'à la 11 ^{ème} question), M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN (jusqu'à la 11 ^{ème} question), Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE (à partir de la 4 ^{ème} question), M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Anna-Maria SPANO, Conseillers. Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT procuration à Mme Sylvie DUBOIS, Mme Séverine LACOSTE procuration à Mme Stéphanie COSTA, M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Didier GESLIN, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Yann HÉLARY procuration à M. Pierre ROBIN, M. Dominique GENSAC procuration à Mme Martine RICHARD, M. Vincent COPPOLANI (à partir de la 12 ^{ème} question) procuration à M. David BAUDON, autres membres du bureau communautaire. Mme Séverine AOJACH-BAVEREL procuration à M. Michel CARMONA, Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Patrice JOUBERT, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Samira EL IDRISSEI procuration à M. Serge POISNET, Mme Sophorn GARGOULLAUD (à partir de la 12 ^{ème} question) procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Brahim JLALJI jusqu'à la 11 ^{ème} question, M. Yann HÉLARY procuration à Monsieur Pierre ROBIN, M. Arnaud JAULIN procuration à Mme Nadège DÉsir, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ procuration à M. Yves SEIGNEURIN, M. Brahim JLALJI (à partir de la 12 ^{ème} question), M. Jonathan KUHN (à partir de la 12 ^{ème} question) procuration à Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre MALBOSC procuration à Mme Patricia FRIOU, M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, M. Jean-Claude MORISSE (jusqu'à la 3 ^{ème} question), Mme Loris PAVERNE procuration à Mme Aurélie MILIN, Mme Mathilde ROUSSEL procuration à M. Vincent DEMESTER, Mme Salomé RUEL, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Guy DENIER, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. David CARON, Conseillers. Secrétaire de séance : M. Pierre ROBIN		
Nombre de membres en exercice :	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	56	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	21	Suffrages exprimés :	77
		Pour l'adoption :	77
Nombre de votants :	77	Contre l'adoption :	0

N° 10

Titre / FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE - ANNEE 2018

Monsieur Baudon expose que le Conseil communautaire avait reconduit, par sa délibération du 26 janvier 2017, le fonds de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives pour l'année 2017. Vingt communes ont ainsi bénéficié d'une aide de la Communauté d'Agglomération au cours de l'année.

Ces manifestations d'initiative associative ou municipale s'inscrivent dans les domaines de l'animation, des loisirs, de la culture ou du sport. Par leur nature ou envergure, elles présentent un intérêt communautaire car elles participent à l'attractivité du territoire de l'agglomération et au renforcement de l'identité des communes. Sont concernées, toutes les communes de la CdA hors la commune de La Rochelle.

Pour 2018, afin de contribuer encore plus activement à cette politique d'animation menée par les communes, il est proposé de modifier ainsi les règles d'attribution du fonds :

- Le montant maximal du fonds est porté à 3 500 euros par commune par an ;
- Il ne s'agit plus d'un forfait mais d'une aide attribuée en fonction du montant demandé et de la participation de la commune dans la limite du plafond indiqué ci-dessus ;
- L'aide peut être attribuée pour deux projets maximum de la commune dans l'année.

La manifestation doit être publique sous maîtrise d'ouvrage de la commune dont le montant de sa contribution est au moins égale à celle de la CdA, toute autre subvention ou participation financière déduite.

En ce qui concerne la demande de fonds, celle-ci doit être adressée avant la manifestation et comporter :

- le courrier de demande mentionnant la manifestation et sa date,
- le budget prévisionnel indiquant notamment dans les recettes la part de financement de la commune et la part de financement de la CdA,
- une présentation succincte de la manifestation,
- le(s) support(s) de communication sur le(s)quel(s) le soutien de la CdA est apposé.

L'instruction de la demande interviendra dans la mesure du possible dans les 15 jours après réception du dossier. Un courrier d'attribution sera alors envoyé et le versement de l'aide effectué dans les semaines suivantes.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- De reconduire ce fonds de soutien pour l'année 2018, dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

David BAUDON